

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 22 Septembre 2025



Présents : Valérie BENOIT, Adeline BERNIER, Gilles BUFFET, Karine CHAULET, Chloé DOREY, Isabelle GAGO, Claude GUICHET, Yannick IVAIN- DEBOUCHAUD, Cédric LEVE, Florence MIELLE,

Excusés : Franck MICHEA procuration à Adeline BERNIER, Myriam CHABRAT procuration à Isabelle GAGO, Sylvain MONNIAUD procuration à Valérie BENOIT

Absent : Philippe RABAUX

Secrétaire : Karine CHAULET

La séance est ouverte à 19h00.

Approbation du dernier compte-rendu :

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07/07/2025 est approuvé à l'unanimité.

Avis portant sur la création du futur Syndicat de la Boucle des Maillys :

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion du SINOTIV'EAU au Syndicat mixte de la Boucle des Maillys

La Boucle des Maillys est un site unique situé, au cœur du Val de Saône.

Le Syndicat aura pour missions, sur son territoire d'intervention :

- le captage de l'eau brute au départ d'une ressource encore inexploitée de la boucle des Maillys,
- le traitement de l'eau captée sur la Boucle des Maillys (création d'une usine de potabilisation),
- le transport de l'eau ainsi traitée jusqu'aux réservoirs de tête des réseaux des membres du syndicat disposant de la compétence en eau potable.

Approbation des conventions de mise à disposition des locaux communaux aux associations :

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer des conventions de mise à disposition des locaux communaux aux associations et à mettre en place des avenants éventuels.

Approbation des conventions pour l'utilisation des services numériques du Département :

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention d'utilisation des services numériques du Département.

Autorisation de signature de l'avenant n°1 au bail ON TOWER : (antenne Free)

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer l'avenant au bail ON TOWER générant un revenu annuel complémentaire de 4 161 € pour la commune.

Recrutement des agents recenseurs :

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à recruter deux agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement en 2026.

Fixation du loyer et des charges pour le logement communal 3B rue de l'Eglise :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la fixation d'un loyer de 308 euros mensuel auquel s'ajoute 20 euros de charges mensuelles.

Ce montant sera révisable chaque année au 1er novembre.

Nomination d'un titulaire au SINOTIV'EAU :

Le Maire explique qu'un nouveau délégué titulaire doit être nommé au sein du SINOTIV'EAU.

M. Sylvain MONNIAUD qui était suppléant s'est porté candidat. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la proposition.

Etat d'assiette 2026 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'inscription à l'état d'assiette 2026 de la parcelle n° 25C.

Il était prévu pour l'hiver 2025-2026 de proposer aux affouagistes les houppiers des chênes des parcelles 43 et 44. Cependant, ces parcelles n'ont pas trouvé preneur lors des enchères annuelles organisées par l'Office National des Forêts.

De ce fait, la commission ne dispose actuellement d'aucun bois à attribuer aux affouagistes. Nous étudions activement des solutions et ne manquerons pas de vous tenir informés, dès que possible, de la possibilité – ou non – de vous proposer des affouages.

Devis pour le broyage forestier :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise Frigerio pour un montant de 2 430 euros TTC pour le broyage des parcelles 13, 14, 61, 64, 68 et 69.

Devis pour le déneigement :

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer le devis de l'entreprise BC Paysage pour assurer le déneigement de la commune sur la période de novembre 2025 à mars 2026 pour un montant de 3 060 euros TTC.

Devis pour le passage piéton – Rue de l'Eglise :

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer le devis de l'entreprise CCS de Neuilly-les-Dijon d'un montant de 1 944 euros TTC pour la réalisation d'un passage piéton rue de l'Eglise.

Devis pour la sono de la salle des fêtes :

Le fonctionnement de la sono de la salle des fêtes reste aléatoire. A ce jour il n'y a plus de pièces disponibles pour la remettre en état. Toutefois le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ajourner le remplacement de la sono de la Salle du Vernois.

La séance se termine à 21h00

Dates à retenir :

12 octobre : Tournoi de fléchettes organisé par l'association DARTS de Remilly à la salle des fêtes

18 octobre : Loto proposé par le FCR

15 novembre : Marche / Course organisée par l'association Les Foulées du Vernois

05 décembre : Téléthon

06 décembre : Décoration du sapin de Noël avec animations



URBANISME

Lorsqu'un Permis de Construire est accordé, le bénéficiaire doit déclarer l'ouverture de chantier (DOC) lors du démarrage des travaux, et demander la conformité de ces derniers (DAACT) lorsque ceux-ci sont terminés. En cas de Déclaration Préalable, la conformité est également à demander. Cette dernière est délivrée uniquement si les travaux réalisés sont conformes aux travaux déclarés (*dimension, coloris, positionnement, etc....*)

En cas de vente d'un bien, les notaires demandent **obligatoirement** les arrêtés de conformité. Nous avons une recrudescence de demande de conformité plusieurs années après les travaux, ce qui génèrent des soucis, et peut potentiellement amener à une impossibilité de vendre un bien.

Avez-vous déposé votre Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité de Travaux ?
N'hésitez pas à nous solliciter, nous sommes là pour vous aider.